AR Prefecture

017-211703475-20230406-2023_04_D6-DE Reçu le 11/04/2023



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du JEUDI 6 AVRIL 2023 à 19 h 00 Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville

Hôtel-de-Ville - BP 10082 17415 Saint-Jean-d'Angély cedex

Tél.: 05 46 59 56 56 Fax: 05 46 32 29 54 www.angely.net TÉLÉTRANSMIS AU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

sous le n° 017-211703475-20230406-

2023_04_D6-DE

AR Sous-préfecture le 11 AVR. 2023

Publication dématérialisée le 1 1 AVR. 2023

AR Prefecture

017-211703475-20230406-2023_04_D6-DE Reçu le 11/04/2023

Conseil municipal du 6 avril 2023

N° 6 - Compte administratif 2022 - Budget annexe Transports

Rapporteur: M. Matthieu GUIHO

	Reprise des ré	ésultats 2021	
INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
Reprise du résultat	284,10€	Reprise du résultat	18,00€
Réalisation exercice 2022			
Dépenses	0,00€	Dépenses	50 620,41 €
Recettes	142,80 €	Recettes	50 602,41 €
Résultat investissement	142,80€	Résultat de fonctionnement	-18,00 €
	Restes à	réaliser	
Dépenses			
Recettes			
Résultat s/restes à réaliser			
Excédent d'investissement	426,90 €	Affectation à l'investissement	0,00 €
	Excédent de fonction	onnement final	0,00 €

Détail des réalisations de l'exercice 2022 :

I – INVESTISSEMENT

o Dépenses:

0,00€

Aucune dépense n'a été constatée sur cette section en 2022.

o Recettes

Amortissement

142,80 €

II - FONCTIONNEMENT

Dépenses

Charges à caractère général	13 394,22 €
Frais de personnel	37 083,39 €
Dotations aux amortissements	142,80 €

o Recettes

•	vente de services	2 067,40 €
	Subvention communale	48 535,01 €

L'équilibre de la section de fonctionnement est réalisé par une subvention du budget principal d'un montant de 48 535,01 €, en augmentation par rapport à l'exercice 2021 (45 523,47 €) en raison principalement de l'augmentation des charges à caractère général (important entretien du matériel roulant).

2/3

AR Prefecture

017-211703475-20230406-2023_04_D6-DE Reçu le 11/04/2023

Conseil municipal du 6 avril 2023

Sur proposition de Mme la Maire, M. Cyril CHAPPET est désigné à l'unanimité, Président de séance.

Mme la Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Il est proposé au Conseil municipal:

- d'adopter le compte administratif 2022 du budget annexe Transports.

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOPTE les propositions de M. le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (24) :

Pour : 24Contre : 0Abstention : 0

• Ne prend pas part au vote: 0

Pour extrait conforme, La Maire, Conseillère régionale, Françoise MESNARD

TÉLÉTRANSMIS AU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

sous le n° 017-211703475-20230406-2023_04_D6-DE

AR Sous-préfecture le 1 1 AVR. 2023

Publication dématérialisée le 11 AVR. 2023

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.